

Sites et cités – atelier rempart n°2

Réflexions diverses et méthodologie de projet

Petit rappel :

Edifiées entre les XIII^{ème} et XVI^{ème} siècles, les fortifications dinannaises se distinguent dès l'origine par des dimensions exceptionnelles (Slide) :

- Le périmètre de l'enceinte protégeait une surface close de 30 hectares au travers une enceinte comprenant près de 2650 mètres linéaires de courtines, 1000 mètres de fausse-braye, 14 tours, 5 portes, une contrescarpe ainsi que divers ouvrages avancés de types boulevards ou détachés de type bastions, ravelins et demi-lune... ainsi qu'un château, d'abord résidence des ducs de Bretagne avant d'être transformé en citadelle au 16^{ème} siècle.
- De cet ensemble fortifié (Slide), il reste aujourd'hui environ 2300 mètres linéaires de courtines, 10 tours, 4 portes, l'essentiel de la contrescarpe, quelques vestiges de la fausse-braie, un bastion ainsi que le château... ce qui en fait à ce jour le plus vaste ensemble de la région Bretagne.

On précisera que l'ensemble de ces fortifications a été classé au titre des Monuments historiques le 12 juillet 1886.

On rappellera également, qu'en 2023, la Ville est propriétaire d'environ 2/3 de cette enceinte, de 8 tours sur 10 et du château.

On rappellera enfin que la Ville de Dinan compte un peu moins de 15 000 habitants

L'idée de cette intervention est d'échanger sur la méthodologie de projet à même d'assurer le bon déroulement d'une opération de restauration et de mise en valeur des enceintes urbaines. Le déroulé sera le suivant (Slide) :

- Diverses réflexions – issues en grande partie du programme Rempart 1 mené sur les fortifications de la ville de Dinan durant la période 1985-2005 mais également sur les perspectives qu'offre aux villes la réforme du statut des ACMH.
- Un premier temps d'échange
- La présentation de la méthodologie de projet adoptée par la Ville de Dinan dans le cadre du programme Rempart 2 et sa confrontation à l'opération « front nord »
- Un second temps d'échange

I- La restauration des enceintes urbaines protégées au titre des monuments historiques en 2023 – opportunités et perspectives pour les Maîtres d’ouvrage

Avant d’entrer dans le cœur de l’intervention et de partager avec vous quelques réflexions, je vous propose de revenir sur l’opération Rempart 1 – menée par la Ville de Dinan dans les années 1980-1990 afin d’essayer de comprendre les raisons de son arrêt.

1- Les leçons du plans Rempart 1

Mis en place en 1983 suite à l’effondrement de l’une des tours de l’enceinte, l’opération Rempart s’impose tout d’abord comme un réel succès :

- 1983 : réalisation d’un livre blanc – ce que nous appellerions aujourd’hui un diagnostic et une étude de faisabilité – par l’ACMH Dominique Ronsseray
- 1985 : étude préalable réalisée par un second ACMH Alain-Charles Perrault
- Puis débute les travaux :
 - o 1986 : restauration des parements extérieurs de la tour du Connétable (Slide)
 - o 1986-1989 : restauration de la porte du Jerzual et des courtines adjacentes (Slide)
 - o 1991-1993 : restauration de la tour du Gouverneur et des courtines adjacentes (Slide)
 - o 1994 : restauration de la porte Saint-Malo (Slide)

Par la suite, cette dynamique va s’essouffler puisque seules deux opérations seront réalisées durant la décennie suivante :

- 1997-1998 : restauration suite à un effondrement de la courtine Sainte-Catherine
- 2004-2005 : réouverture de la poterne Cardinale et dégagement des courtines adjacentes (Slide)

Puis – l’essoufflement s’accroissant – la Ville va se trouver confronter à deux effondrements de son enceinte (Slide), le premier en 2007 (chantier de restauration en 2009-2010) et le second en 2014 (chantier de restauration en 2015).

Suite à ce second accident, M. Didier Lechien, qui venait tout juste d’être élu Maire de Dinan, décidait de lancer le plan Rempart2.

Précisons enfin que, jusqu’en 2005, ces opérations étaient financées à hauteur de 95% par l’Etat, la Région Bretagne et le Département des Côtes d’Armor.

Ayant débuté mes fonctions à Dinan en 2009, j’avoue m’interroger encore aujourd’hui sur les raisons qui ont entraîné l’essoufflement puis l’arrêt du plan Rempart 1 :

- Au regard des participations de l’Etat et des collectivités partenaires, l’argument financier ne tiens pas
- Le précédent Maire, René Benoit, ayant exercé durant 5 mandats successifs, de 1983 à 2014, ce n’est pas l’alternance politique

[Demander avis/complément à DL](#)

En revanche, au gré des années, il semble que les équipes municipales successives, les services et – peut-être – une partie de la population se soit sentis peu à peu dessaisis du sujet « rempart ».

Certes, sur la période 1996-2006, la Ville de Dinan a par ailleurs porté d'autres projets – à commencer par la réhabilitation de l'ancien hôpital en un complexe culturel comprenant la Bibliothèque-Médiathèque, l'Ecole de Musique et un Centre des congrès...

Mais, ce qui ressort aussi des correspondances entre la Ville et les différentes administrations – dont la DRAC – sur le sujet du rempart, c'est que les principales décisions comme par exemple le choix des secteurs à restaurer ou le calendrier des interventions, étaient d'avantage subis par la Ville de Dinan que partagées :

- Par exemple, la décision de réouvrir la poterne Cardinal – décision à laquelle le précédent Maire était très attaché – ne fut prise en 2004 qu'après de longues et difficiles discussions avec la CRMH, ces derniers considérant que les priorités étaient ailleurs ;
- A contrario, les services techniques – pourtant chargés de superviser les travaux sur les MH – laissaient toute latitude aux équipes de maîtrises d'œuvre.

Quant aux projets en eux-mêmes, ils demeuraient l'apanage exclusif des ACMH et de leurs équipes qui n'associaient en rien les services municipaux et se contentaient de présenter aux élus des projets déjà finalisés :

- C'est ainsi que, par exemple, plusieurs restaurations d'ouvrages - comme la tour du Gouverneur ou la porte Saint-Malo – ne furent jamais pensés comme pouvant être ouvertes au public.
- Et j'ai personnellement été confronté, en début de carrière, à des équipes de maîtrises d'œuvres qui ne comprenaient pas à quel titre je les sollicitais pour travailler avec eux sur les phases études

Demander avis/complément à DL

2- La réforme de 2007-2009 et ses opportunités

Or, en 2007 et 2009, plusieurs modifications législatives et réglementaires ont mis fin au monopole territorial des ACMH pour la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration sur les édifices classés au titre des MH n'appartenant pas à l'Etat.

Désormais, les collectivités territoriales sont tenues de lancer des consultations pour choisir leurs maîtres d'œuvre :

- ACMH
- Architectes du Patrimoine, diplômés de l'Ecole de Chaillot et pouvant justifier de dix années d'expérience sur du bâti protégé

Ces consultations sont encadrées par le Code du Patrimoine (articles L. 621-9 et R. 621-28 du Code du Patrimoine) et il faut rappeler que les CRMH doivent valider le choix des maîtres d'œuvres retenus.

Commentaire personnel : pour les Maîtres d'ouvrage, reprendre la main sur le choix des maîtres d'œuvre mais également – via les consultations – le détail des missions est une véritable opportunité qui permet de palier deux points faibles que – sans vouloir généraliser – on constate chez certains architectes :

- Un lien parfois insuffisant entre le monument à restaurer et son environnement
- Une méconnaissance des enjeux en lien avec la valorisation

En prenant la main sur les consultations – **et je ne peux que déconseiller le « cahier des charges type » qui certes respecte la réglementation mais ne répond pas toujours aux réels enjeux des projets** – et le choix des maîtres d'œuvre, les Maîtres d'ouvrages peuvent désormais :

- Imposer un travail en co/construction à même de s'assurer de la compatibilité du programme de restauration avec les enjeux de la maîtrise d'ouvrage
- Un réel positionnement du maître d'ouvrage – parfois mis à l'écart de la relation maîtrise d'œuvre/DRAC – dans les choix pour être cantonné au rôle de financeur. **Demander avis/complément à DL**

Je donnerais un premier exemple avec l'étude historique. (Slide)

Cette dernière est obligatoire et définie ainsi à l'article R. 621-32 du Code du Patrimoine : « Les opérations de restauration sur les immeubles classés font l'objet : « 1/ d'une étude d'évaluation, lorsque l'ampleur de la restauration envisagée nécessite un aperçu général de l'état de l'immeuble. Elle comprend l'identification architecturale et historique du monument, son bilan sanitaire, et est accompagnée d'une proposition pluriannuelle de travaux ainsi que d'un recueil de études documentaires, scientifiques, techniques et historiques dont il a fait l'objet ; 2/ d'une étude de diagnostic pour chaque opération programmée, complétée d'expertises techniques, scientifiques et historiques si la nature, l'importance et la complexité des travaux le justifient ; 3/ d'une mission de maîtrise d'œuvre dont les éléments sont énoncés à l'article R.621-34. »

Ainsi, si la réglementation mentionne explicitement l'étude historique, **elle ne la définit pas précisément ce qui peut avoir pour conséquence la remise d'un travail très superficiel.**

Voici par exemple (Slide) l'étude historique remise en 2014 par un ACMH qui s'était vu confier la maîtrise d'œuvre de la restauration d'une quinzaine de mètres linéaires de courtines effondrés et environ 250 mètres linéaires de courtines adjacentes, opération qui s'est élevée à.

Le copié-collé de l'étude historique d'un précédent architecte ayant lui-même fait un copié-collé d'un ouvrage publié en 1996 *Les remparts de Dinan...* que le service Conservation possède bien évidemment dans sa bibliothèque mais qui est également daté sur certaines analyses... on précisera juste que le coût de l'opération s'est élevé à 2 180 000 €HT.

Désormais, la Ville de Dinan spécifie ses attentes en fonction de ses consultations :

- En ce qui concerne les fortifications, afin d'éviter les énièmes synthèses de travaux historiques que le service Conservation possède déjà – quand nous ne les avons pas nous même rédigés – nous avons fait le choix de cantonner « l'étude historique » à la synthèse des travaux réalisés depuis la fin du XIXème siècle sur l'enceinte et dont les archives sont conservées, soit à la médiathèque du Patrimoine, soit, pour les interventions plus récentes, à la DRAC Bretagne ou à l'UDAP.

Certains pourraient considérer cette question de l'étude historique comme secondaire au regard des problématiques techniques et sanitaires mais – précisément – s'agissant d'un monument historique qui a pu connaître des modifications parfois importantes sur plusieurs siècles, la connaissance est essentielle.

Exemple de la courtine du Jerzual (Slide)

En décembre 2020, un parement de courtine s'effondre à proximité de la porte du Jerzual sur une portion de l'enceinte qui avait pourtant été restaurée entre 1986 et 1993. Dans ce cas précis, il ne s'agit pas d'une mauvaise technique de restauration mais d'une étude historique insuffisante :

- A la fin du XVIIIème siècle, une construction avait été édifiée contre la muraille – laquelle offre à cet endroit la particularité d’être à la fois très haute et peu épaisse. Au fil des décennies, la muraille avait peu à peu pris appui sur cette construction.
- Or, s’il ne s’agissait plus que d’une ruine lors de sa suppression en 1990, ces bâtiments étaient bien plus imposants aux XVIIIe et XIXe siècles. Dans ce cas précis, une étude historique sérieuse aurait pu permettre une meilleure prise en compte des fragilités futures par l’ACMH

Je donnerais un second exemple avec la valorisation des projets et – plus particulièrement – l’ouverture au public des chantiers :

- Sur ce point, architectes et collègues des services techniques parlent généralement d’une même voix pour s’y opposer en invoquant la sécurité – préoccupation bien évidemment louable et légitime – mais qui sont bien souvent des prétextes pour ne pas faire...
- Or, pour des chantiers durant parfois plusieurs années et mobilisant des budgets conséquents, l’adhésion de la population est essentielle. A Dinan, c’était une volonté des élus, aussi :
 - o Nous avons régulièrement proposé des visites de chantier : bien évidemment en respectant les mesures de sécurité :
 - Accord en amont du coordinateur SPS et des entreprises
 - Groupes limités – inscription sur réservation
 - Port de casque et chaussures fermées obligatoires

Là encore, nous avons profité des consultations pour le choix des Moe + des entreprises pour intégrer de la médiation dans leurs missions. Concrètement, les entreprises de maçonnerie s’engagent à faire des démonstrations de tailles de pierre aux écoles. [Demander avis/complément à DL](#)

Pour conclure ce premier point, je suis convaincu que, depuis 2009, les Maîtres d’ouvrages publics disposent désormais de toute la latitude pour – dans le respect de la réglementation des MH – pour s’approprier les projets.

Deux contraintes toutefois à prendre en compte – et que nous allons aborder dans le point 2 – la nécessité de disposer en interne des compétences et des ressources humaines et une méthodologie de projet à la fois globale et efficiente.

II- Une méthodologie de projet : l'exemple du plan Rempart 2 de la Ville de Dinan

En 2017, à l'issue d'une décennie marquée par deux effondrements, en 2007 et en 2014, la Ville de Dinan décide de relancer son plan rempart – que je nomme par commodité Rempart 2 – et d'en confier le pilotage, non plus aux services techniques mais au service Conservation et valorisation des patrimoines.

1- Pilotage et transversalité : vers une nouvelle culture des services municipaux

La principale motivation de ce transfert entre services municipaux s'explique par la spécificité et la diversité des interlocuteurs mais également par la dimension de ces projets qui excèdent très largement la seule partie chantier – [Demander avis/complément à DL](#)

La commande politique qui avait été fixée alors souhaitait remplir un double objectif :

- Travailler en amont sur la question de la propriété
- Permettre la mise en place d'une stratégie globale d'entretien, restauration et mise en valeur de l'enceinte

En 2017, un diagnostic général de l'enceinte était confié à un Architecte du Patrimoine lequel proposait de prioriser un programme pluriannuel de travaux au regard d'une double grille de lecture : **l'état sanitaire versus le risque aux personnes**. En 2019, une première opération de restauration était réalisée sur la courtine du Jardin Anglais, la première, depuis 2007, qui ne faisait pas suite à un effondrement.

C'est également durant la période 2017-2020 qu'une nouvelle méthodologie s'est mise en place au sein des services municipaux, concentrant, entre les mains du service Conservation et valorisation des patrimoines les missions suivantes : **CF – schéma (Slide)**

- D'assurer et de superviser l'ensemble des recherches historiques en lien avec les fortifications et nécessaires aux projets de restauration et de mise en valeur
- L'élaboration des programmes pluriannuels de travaux sur les édifices en prenant en compte les capacités financières de la collectivité ainsi que les financements externes (qui peuvent avoir par ailleurs leurs propres contraintes)
- Les relations avec l'ensemble des partenaires
- La rédaction des cahiers des charges et le choix des maîtres d'œuvre
- D'assurer un contrôle scientifique lors des phases études ainsi qu'une co-construction lors des phases avant-projet
- De suivre les travaux conjointement avec les services techniques
- D'assurer les actions de valorisation, avant/pendant/après les opérations
- Bien évidemment être en relation étroite avec les élus pour à la fois informer de l'avancée du projet et s'assurer du respect des différentes phases de validation

Pour rendre ce schéma opérationnel :

- La première difficulté est presque d'ordre culturelle puisqu'elle implique que les différents services – bien souvent habitués à travailler « en silo » - s'approprie la transversalité et le mode projet.
- La seconde difficulté – la encore culturelle – est dans la dimension service pilote/service support et l'apparition de nouveaux métiers. Certains services « anciens » doivent accepter l'arrivée de nouveaux métiers/nouveaux spécialistes et accepter, selon les projets, d'être parfois pilote et parfois en soutien.

A Dinan, le Maire a pris trois décisions fortes dans le fonctionnement de ses services :

- 1/Une lettre de mission – détaillée – positionnant le chef du service Conservation comme pilote des opérations en lien avec l'enceinte urbaine a été rédigé et adressé à l'ensemble des services concernés
- 2/Le service Conservation a été rattaché au pôle Aménagement et cadre de vie – quand les autres services culturels – Bibliothèque, Musée, Culture – étaient intégrés au Pôle services à la population
- 3/Un conseil municipal thématique, réuni en mars 2021 et dédié à la question des remparts et fixant, pour la période 2021-2026, une feuille de route détaillée comprenant les grandes orientations politiques en matière de restauration et de valorisation/les secteurs à restaurer/les aspects financiers. Concrètement, la Ville actait :
 - o La restauration d'une partie de courtine dite 1 marchix
 - o La restauration du front nord
 - o La restauration de la porte du Jerzual et des courtines adjacentes

Demander avis/complément à DL

Bien évidemment, cette étape méthodologique s'est avérée d'autant plus nécessaire que la ville de Dinan s'est trouvée confrontée, pour la période 2021-2024 à la plus vaste et plus complexe opération de restauration qu'elle ait connu sur son enceinte.

2- La méthodologie de projet à l'épreuve du « front nord »

En 2020, une seconde opération est décidée dans le cadre du plan de relance. Concentré sur le « front nord », ce projet comprend ainsi **(Slide)** :

- 500 mètres linéaires de courtines
- 350 mètres linéaires de fausse-braies
- Trois tours d'artillerie édifiées au XVème siècle : les tours Saint-Julien, Lesquen et Beaumanoir
- Une porte : la porte Saint-Malo

Estimée à 4 900 000 € HT, l'opération était initialement prévue pour être étalée sur 6 ans mais le plan de relance – qui abonde le projet à hauteur de 2 millions d'euros – est venu bousculer le calendrier obligeant la ville à réaliser les travaux en trois ans sur les exercices 2022-2023-2024.

A cette problématique de calendrier – qui en plus d'être une contrainte pour les finances de la ville était également une contrainte pour le Maître d'œuvre qui possède sa propre charge de travail et ses propres limites de moyens – s'ajoutaient d'autres impératifs (j'en citerais 3) :

- Un projet qui – au-delà de la simple restauration des ouvrages – porte un important volet de valorisation notamment avec :
 - o L'ouverture au public d'un vaste chemin piéton avec la réouverture sur près de 500 mètres linéaires de l'ancien chemin de ronde
 - o Un levier d'action contre le sur-tourisme : l'essentiel des 700 000 visiteurs qui découvrent Dinan chaque année se concentrent à ce jour dans la partie sud de l'intra-muros.
L'attractivité du front nord permettra de lutter en partie contre le phénomène en diluant les flux de visiteurs vers d'autres quartiers de la ville

- La volonté de multiplier les actions de médiation et de valorisation autour du projet afin que les Dinannais se l'approprient pleinement : or raconter un chantier ne peut pas être confié à n'importe quel médiateur car il faut alterner histoire du monument / les enjeux de sa restauration / expliquer les contraintes, administratives, techniques ou financières...

- Et l'entrée dans le projet du Service Régional de l'Archéologie lequel – après plusieurs décennies de désintérêt pour l'enceinte dinannaise – a indiqué sa volonté d'être pleinement intégré.
Je me propose pour terminer de développer davantage ce dernier point qui, pour moi, illustre toute la pertinence d'un pilotage assuré par le service Conservation.

Je partagerais tout d'abord une conviction très personnelle sur l'archéologie dans les opérations d'aménagements urbains ou de restauration sur les monuments historiques : bien anticipé, c'est une chance exceptionnelle d'enrichir la connaissance et les projets / mal anticipé, cela peut devenir une catastrophe pour le porteur de projet qui voit son calendrier exploser – et parfois son projet compromis.

Pour l'opération « Front nord », la Ville de Dinan a signé, le 28 septembre 2021, une convention tripartite avec le SRA et l'INRAP pour la période 2022-2024. Cette convention explicitait deux objectifs :

- 1/compléter la connaissance historique, archéologie et architecturales des défenses de Dinan depuis les origines jusqu'à la période contemporaine
- 2/ abonder le projet de restauration en affinant certaines options retenues, notamment les restitutions de la fausse-braie, les défenses avancées de la porte Saint-Malo ou encore les différents systèmes d'archères et de canonnières à restituer sur le front nord

Concrètement, durant la durée du chantier, une équipe d'archéologues étaient mobilisés en fonction d'un certain volume de « jours-hommes » financés par le SRA et l'INRAP pour assurer lecture de bâti, surveillance archéologique et post-fouilles. De son côté, la Ville de Dinan mutualisait différents moyens déjà mobilisés pour le chantier de restauration : base de vie / nettoyage de végétation notamment.

(Slide)

Cette articulation s'est révélée particulièrement judicieuse en avril-mai 2023 dans le cadre des travaux de restauration entrepris sur la tour Saint-Julien **(Slide)** :

- Édifiée dans la première moitié du XV^{ème} siècle, la tour Saint-Julien a la particularité d'avoir explosé en février 1598 et de ne jamais avoir été reconstruite.
- Aussi, le projet de restauration initial consistait en une simple reprise des parements maçonnés extérieurs, consolidation des parapets et traitement des sols avec une lecture vide-plein rendus possible par des matériaux différents. De simples sondages archéologiques étant prévus pour nous renseigner sur l'épaisseur exact des maçonneries de la tour et des courtines adjacentes. **(Slide)**
- Toutefois, un premier sondage ayant révélé une embrasure de canonnière laissant deviner un niveau d'étage affleurant à quelques centimètres, les trois parties prenantes Villes/SRA/INRAP ont fait le choix de concentrer l'ensemble des moyens « archéologie » pour l'année 2023 sur la tour Saint-Julien, décision judicieuse puisque les investigations ont révélé des vestiges remarquablement conservés et permettant :
 - o De parfaitement renseigner les distributions intérieures du premier étage de la tour, rappelons-le totalement inconnus car comblés depuis la fin du XVI^{ème} siècle **(Slide)**
 - o Une modification du projet de restauration de la tour avec une dimension de valorisation complète, incluant des vestiges cristallisés et laissés à l'appréciation des futurs visiteurs **(Slide)**

Dernier élément – et non des moindres – en associant dès le départ les archéologues, la méthodologie mise en place par la Ville de Dinan fait que cette modification du projet se fera à coût constant et sans impact sur le calendrier.

Pour revenir sur une réflexion personnelle, je suis convaincu – et l'exemple de la tour Saint-Julien l'illustre bien – que la politique de l'autruche vis-à-vis de l'archéologie n'est jamais la bonne solution, que les services des villes ont une responsabilité vis-à-vis des élus dans la mesure où la législation actuellement en vigueur sur l'archéologie date de 2005..., et qu'il est trop simple une fois qu'on n'a pas anticipé, de se dédouaner de reprocher aux archéologues de faire leur travail...

Si j'ai volontairement développé la dimension archéologique inhérente aux chantiers de restauration, c'est que celle-ci illustre bien l'importance d'un pilotage Maître d'ouvrage assuré par des spécialistes du patrimoine.

Pour conclure cette intervention, il est possible, fin 2023, d'évaluer notre méthodologie de projet au regard des objectifs qui avaient été fixés par les élus, d'abord en 2017, puis lors du CM Rempart de 2021 :

- La Ville de Dinan se positionne désormais en parfaite égalité avec les services de l'Etat d'une part (CRMH et SRA notamment) et les architectes d'autre part
- La co-construction Maître d'ouvrage/Maître d'œuvre est parfaitement intégrée par l'architecte
- Les délais – tant des phases projets /des validations / des travaux sont parfaitement tenus **(Slide)**
- En interne :
 - o Les élus sont – si l'on excepte pour le front nord le calendrier qui est une spécificité du plan de relance – désormais pleinement à la manœuvre dans la définition des opérations avec des projets de restauration ouverts sur la ville et la population
 - o Les services techniques – d'où provenaient au départ les principaux blocages culturels – ont parfaitement intégré leur évolution vers un rôle de support et comprennent qu'une opération – j'insiste sur le terme d'opération et non de chantier – de restauration sur monument historique fait appel à des compétences spécifiques.

Désormais, pour les projets de restauration et de valorisation, en cours ou à venir, la Ville de Dinan dispose des outils méthodologiques pour demeurer à la manœuvre durant toute les phases de l'opération :

- Phase étude
- Phase validation
- Phase chantier

Car – dans le respect de la réglementation et du Code du Patrimoine – **un projet de restauration d'un Monument historique doit toujours demeurer le projet du maître d'ouvrage**